



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67

Fax : 05.59.04.24.34

e-mail : mairie.lasseube@wanadoo.fr

Lasseube, le 21 mai 2010

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Convocation

Réunion du Conseil Municipal n°6/2010

P.J. : - Compte-rendu de la séance n°5/2010

- Projet de BP commune et assainissement

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le jeudi 27 mai 2010 à 21h à la Mairie de Lasseube.

**Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation
devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.**

➤ **ORDRE DU JOUR** :

- Présentation et organisation du service jeunes,
- Approbation du compte rendu de la séance n°5/2010,
- Désignation des délégués au Conseil d'Administration d'Atout Jeune,
- Budget de la Commune :
 - Affectation du résultat 2009,
 - Vote des taux des 3 taxes directes locales,
 - Budget Primitif 2010
- Budget du service assainissement :
 - Compte de gestion 2009,
 - Compte administratif 2009,
 - Affectation du résultat 2009,
 - Réévaluation du prix de l'assainissement,
 - Budget Primitif 2010,
- Avancement de grade,
- Centre de Loisirs d'été : mise à disposition du personnel et des locaux,
- Location d'un local pour la permanence de Groupama,
- Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI

**MAIRIE
de
LASSEUBE**

(64290 – Pyrénées-Atlantiques)

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE N°6/2010 DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mai 2010 à 21h

Convocation : 21/05/2010

L'an deux mil dix et le vingt-sept du mois de mai, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Joëlle FABRE, Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Patrick PORTATIUCAMBUSSET, Rachel MONTET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Yves BORDENAVE, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, René BOURDET-PEES, Rachel CAZALET, Emmanuel COPPIN, Anne-Sophie DUFOSSÉ, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Henri LAGREULA, David LAMPLE, Murielle LAURENT, Félix REBOLLE-LABORDE, Michel SALLENAVE, Alain TUCQ

Absents :

Absents avant donné pouvoir:

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE-JACOB

Présence des correspondants de presse (Sud-Ouest et La République).

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

I – PRESENTATION DU PROGRAMME JEUNESSE

Pierre ARTIGAU et Yolande SAMPEDRO présentent le programme jeunesse.

La particularité de ce programme est qu'il repose sur une collaboration entre les parents, les élus et des professionnels de l'animation. Il se décompose en 3 actions :

- Le périscolaire, assuré par des agents communaux
- L'accueil de loisirs sans hébergement, assuré par l'association Atout Jeune,
- Le programme d'activités ado, assuré par l'association Atout Jeune.

Les financeurs de ces programmes sont :

- Les communes de Lasseube et Lacommande,
- La CAF, la CCPO, la DRDJS
- Les familles

Pour 2009, la totalité du programme a représenté 130 610 €. La part assumée par la Commune de Lasseubes'est élevée à 41 146 €.

Une réorganisation du service jeunes de la Commune a été opérée en 2009. Désormais, 3 agents travaillent sur ce service :

- Yolande SAMPEDRO, coordinatrice et responsable du service (35h hebdo)
- Hélène BERTHOME : animatrice périscolaire et directrice de l'ALSH (30h hebdo)
- Virginie LAVIGNOTTE : animatrice périscolaire et adjointe à la directrice de l'ALSH (20h hebdo).

Prochaine échéance : l'avenant au CEJ signé par la CCPO avec la CAF arrive à échéance le 31 décembre 2010. Prévoir de renégocier les conditions du financement du programme par la CAF.

Intervention de Jean-Louis VALIANI pour indiquer son souhait de pérenniser le service.

Intervention de René BOURDET-PEES pour féliciter les agents intervenant sur ce service.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 MAI 2010

René BOURDET-PEES commente le compte-rendu et demande qu'il soit modifié sur les points suivants :

- le refus de la majorité à la minorité d'une délégation à l'école, au SIVOM et à la CCPO
- la désignation de David LAMPLE au bureau du SIVU des Baïses
- la rédaction de la délibération de l'EHPAD.

Le Maire ré explique les raisons de ces refus, après avoir rappelé à l'assemblée qu'un poste de 2^{ème} adjoint a été proposé à deux personnes du groupe minoritaire. Ces deux personnes ont décliné successivement l'offre.

Le compte-rendu est approuvé.

VOTES : 19 POUR : 14 CONTRE : 5 ABSTENTION : 0

III DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATOUT JEUNE

Rachel MONTET et Anne-Sophie DUFOSSÉ sont désignées pour représenter la Commune au Conseil d'Administration d'Atout Jeune.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV – BUDGET COMMUNE

1/ AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **232 612,69 €** et un déficit d'investissement de clôture de **- 75 090,57 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement (compte budgétaire 1068): **75 090,57 €**
- de maintenir en section d'investissement (compte budgétaire de report : 001) la totalité du déficit d'investissement de clôture : **- 75 090,57 €**
- de maintenir en section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement (compte budgétaire de report : 002): **157 522,12 €**

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **366 761 €** fixe les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux votés	Variation des taux (/ n -1)	Produit voté
Taxe d'habitation	1 776 000,00 €	12,70 %	0	225 552,00 €
Taxe foncière (bâti)	1 076 000,00 €	9,79 %	0	105 340,00 €
Taxe foncière (non bâti)	84 100,00 €	42,65 %	0	35 869,00 €
TOTAL	2 805 200,00 €			366 761,00 €

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2010 et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2010 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :
 - en fonctionnement pour un montant de **1 280 839 €**
 - en investissement pour un montant de **592 193 €**
- **AUTORISE** le Maire à exécuter ce Budget Primitif 2010.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V – BUDGET SERVICE ASSINISSEMENT

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2009, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement Déficit de clôture	- 6 724,75 €
Section d'investissement Excédent de clôture	1 647,85 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement Déficit de clôture	- 6 724,75 €
Section d'investissement Excédent de clôture	1 647,85 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un déficit de fonctionnement de clôture de **- 6 724,75 €** et un excédent d'investissement de clôture de **1 647,85 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de maintenir en section d'investissement (compte budgétaire de report : 001) la totalité de l'excédent d'investissement de clôture : **1 647,85 €**
- de maintenir en section de fonctionnement la totalité du déficit de fonctionnement (compte budgétaire de report : 002): **- 6 724,75 €**

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/ REEVALUATION DE LA PART COMMUNALE DU TARIF DE L'EAU ET DE L'ABONNEMENT

Après avoir examiné le compte administratif du service assainissement, et considérant que le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif doit être renouvelé le 1^{er} août 2010, le Maire propose de réévaluer la part communale payée par l'utilisateur pour le m³ d'eau assainie ainsi que pour l'abonnement.

La part communale est aujourd'hui de 0,2211 € HT par m³ d'eau assainie, et le montant de la part communale de l'abonnement est de 19,82 € HT.

Il propose de réévaluer la part communale de l'abonnement à 30 € HT, et la part communale du prix par m³ à 0,4211 € HT à compter du 1^{er} août 2010.

Il propose également de réévaluer chaque année au 1^{er} août la part communale du prix par m³ d'eau assainie.

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

DECIDE de réévaluer la part communale de l'abonnement à 30 € HT, et la part communale du prix par m³ d'eau assainie à 0,4211 € HT à compter du 1^{er} août 2010.

DECIDE de réévaluer chaque année au 1^{er} août la part communale par m³ d'eau assainie.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
5/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2010 et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2010 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :
 - en fonctionnement pour un montant de **26 741 €**
 - en investissement pour un montant de **23 808 €**
- **AUTORISE** le Maire à exécuter ce Budget Primitif 2010.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI – AVANCEMENT DE GRADE

1/ DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle que les conditions d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel à remplir par les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet d'une réglementation nationale qui ne peut pas être modifiée localement.

En revanche, la loi donne compétence au Conseil municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, pour fixer, pour chaque grade, le taux de promotion, c'est-à-dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité. Ce taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles.

Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés, le Maire propose de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Le choix des fonctionnaires qui sont promus est ensuite effectué par le Maire, parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions d'ancienneté et dans la limite du nombre de grades d'avancement décidés par le Conseil municipal.

L'avancement de grade n'est donc pas automatique. Il est précédé de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Les critères de choix intégreront, au-delà de l'ancienneté, la valeur professionnelle et l'expérience professionnelle, comme le prévoit la loi. L'appréciation sera effectuée à partir des éléments d'évaluation et de notation annuels, des efforts de formation, de l'implication professionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

ADOpte les taux de promotion par grade et les critères de choix proposés par le Maire.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ATSEM DE 1^{ER} CLASSE EN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

Le Conseil municipal décide de transformer un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps complet à l'école de Lasseube, en un emploi d'Agent Spécialisé principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles à temps complet, pour tenir compte des besoins du service et pour permettre les évolutions de carrière, à compter du 1^{er} juin 2010.

VOTES :19

POUR : 19

CONTRE :0

ABSTENTION :0

VII – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ETE 2010

1/ MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de l'association Atout Jeune pour l'ouverture de l'ALSH pendant les vacances d'été, du lundi 05 juillet 2010 au vendredi 27 août 2010, les locaux suivants :

Salle de classe de Mme TERRÉ (école primaire)

Salle des professeurs (école primaire)

Ancien dortoir (école primaire)

Salle de jeu + salle à porte coulissante (école primaire)

Toilettes enfants (école primaire)

Bureau + photocopieuse (école primaire)

Dortoir + toilettes attenants (école maternelle)

Salle de jeu école maternelle

Les salles multiactivités (avec vérification et remise en état des ordinateurs avant la rentrée)

La salle polyvalente

La maison pour tous

L'ancienne cantine

Et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux .

Rachel MONTET, en tant que vice-présidente de l'association Atout Jeune, ne participe pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2/ MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal décide la mise à disposition ponctuelle de :

- deux agents spécialisés des écoles maternelles de 1^{ère} classe,

- six adjoints techniques de 2^e classe,

auprès de l'association « Atout jeune » pour une partie de leur temps de travail en vue d'assurer la restauration et l'entretien de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant l'été 2010 (du 05 juillet 2010 au 27 août 2010).

Et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition figurant en annexe, avec l'association Atout Jeune.

Rachel MONTET, en tant que Vice-Présidente d'Atout Jeune, ne participe pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Visite du Sous-préfet mardi 25 mai 2010

- Bonne marche du rugby, Championnat de France en cours

- Site Internet : réflexion à mener sur la mise à jour du site

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h